



Règlement de consultation valant cahier des clauses particulières

Référence : MR EES-1 2023/2025

1. Identification de la personne publique/Pouvoir adjudicateur :

ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG (EES)
2 Rue Peter Schwarber
CS 60014
67015 STRASBOURG CEDEX

Représentée par son Chef d'établissement

Téléphone : 03 88 348 220

Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

Comptable assignataire : M. Gilles Trochain, Agent Comptable du Lycée Rostand de Strasbourg.

2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 à 29 du code des marchés publics.

Le présent marché est régi par les dispositions du Code des marchés publics.

3. Durée du marché :

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois, **du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2025**.
Il pourra être résilié dans les conditions prévues au présent règlement valant CCP.

4. Objet du marché :

L'Ecole européenne de Strasbourg recherche le concours d'un cabinet de recrutement afin de faire appel à du personnel répondant à des besoins non pourvus.

5. Description des produits et services

L'École Européenne de Strasbourg, premier ÉPLEI de France, est un établissement scolaire offrant une scolarité complète de la Maternelle au baccalauréat à plus de 1.000 élèves, répartis dans trois sections linguistiques (francophone, germanophone, anglophone). Fonctionnant sur les programmes et curricula propres aux Écoles Européennes, conformément au Traité intergouvernemental de 1953, elle demeure un établissement administré selon la réglementation française. Sa position au sein du dispositif éducatif départemental, académique et national fait de l'EES un établissement à vocation internationale complexe, exigeant une réelle capacité à travailler dans un milieu plurilingue et multiculturel, au contact d'élèves et de familles attachés à l'excellence éducative et pédagogique qui sont les marques de fabrique du modèle européen.

L'École européenne de Strasbourg recherche le concours d'un cabinet de recrutement afin de faire appel à du personnel répondant à des besoins non pourvus. Ce personnel sera directement employé par l'entreprise mais une délégation d'autorité à l'École européenne sera mise en place sur les points suivants :

- Organisation des emplois du temps dans le respect de la quantité horaire contractuelle
- Gestion des missions confiées
- Adaptation à l'emploi
- Formations nécessaires en interne

La direction de l'École européenne restera donc souveraine en matière de choix du personnel via des entretiens d'embauche et par le biais d'évaluations régulières fondées sur les fiches de poste.

Le cabinet de recrutement se devra d'être réactif en cas d'absence d'un personnel pour assurer le remplacement de ce dernier.

Par ailleurs, l'adaptation au poste pourra être déléguée par l'entreprise choisie à l'École européenne sur les cadres d'emploi pourvus. La formation institutionnelle diplômante restera à la charge de l'entreprise.

Types de postes à pourvoir (non-exhaustif) :

- 1) Assistant d'éducation pour le primaire (bilingues ou trilingues français/anglais/allemand)
- 2) Assistant de langue bilingues (français/anglais ou français/allemand)
- 3) « Teachers assistants » en maternelle bilingues (français/anglais ou français/allemand)
- 4) Assistant documentaire et de communication
- 5) Assistant de direction et/ou de gestion

En fonction des besoins constatés, d'autres postes pourront être ouverts au recrutement à l'EES.

6. Allotissements - variantes

Le présent marché n'est pas décomposé en lots. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de variante à leur offre.

7. Pièces constitutives du marché :

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières : il est rédigé en un original conservé par l'EES et qui fera foi en cas de litige.
- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le bordereau de prix unitaire rempli par le soumissionnaire.
- Mémos sur l'organisation du service et modalités de commandes

Le soumissionnaire s'engage à respecter le présent règlement de consultation, non modifiable. Les conditions générales de vente ne sauraient prévaloir sur ce qui est décrit dans ce document.

8. Lieu d'exécution du marché – Livraison des produits

Le lieu d'exécution du marché est l'Ecole Européenne de Strasbourg – 2 Rue Peter Schwarber – 67000 STRASBOURG.

9. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

10. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé au 22 juin 2023.

11. Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics.

12. Détermination du prix

Le marché est traité à prix fixe et en euros pour la durée totale du marché.
Il comprendra les frais de traitement par salarié.

13. Modalités de financement et de paiement :

Le marché sera financé par le budget de l'Ecole Européenne de Strasbourg.

Le fournisseur adressera une **facture mensuelle détaillée sur la plateforme CHORUS selon les modalités décrites à l'annexe « CHORUS »**

Sur la facture figureront, outre les mentions légales :

- Le nom, numéro de Siret et adresse du créancier,
- Le numéro IBAN + BIC,
- Les références du marché,
- Les références de la commande,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors TVA,
- Le détail des prestations accessoires,
- Les frais d'agence,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations exécutées.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de facture** présentée par le titulaire, sous réserve de sa conformité au bon de commande concerné.

Les dispositions de l'article 11 du CCAGFCS ne sont pas applicables.

14. Assurance

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile, afin de se couvrir contre les risques éventuels d'accidents aux personnes et aux biens. La garantie devra être illimitée pour les dommages corporels.

Le titulaire est responsable envers les tiers, usagers et le personnel de l'établissement scolaire des dommages de toute nature qui peuvent survenir au cours de l'exécution du marché, du fait de leur personnel ou de leur matériel.

15. Avance forfaitaire

SANS OBJET

16. Résiliation

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon l'article 47 du Code des marchés publics, aux torts du cocontractant en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et selon les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En revanche, il est dérogé à l'article 33 du CCAG de la façon suivante : en cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général, le titulaire pourra prétendre uniquement à une indemnité de résiliation de 2 %.

17. Contestations et litiges

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent marché sera soumis à une obligation de conciliation préalable entre les parties signataires. En cas de litige sur l'application de la présente convention, le Tribunal Administratif de Strasbourg est seul compétent.

18. Critères d'attribution du marché :

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

Prix prestations cabinet de recrutement : 30 %

Suivi de service : 50 %

Capacité à fournir et/ou à remplacer les personnels nécessaires de façon réactive. Répondre et s'adapter aux besoins de l'établissement et à leur évolution. Mise en place d'un questionnaire de satisfaction basé sur les fiches de poste.

Conseil RH : 10%

Formation du personnel : 10%

19. Présentation des propositions

Documents à produire :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, le nom des membres, l'identité du mandataire, les preuves de l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- La déclaration du candidat ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce ou, le cas échéant, motif de non-indication du numéro d'enregistrement.
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices,
 - La déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics,
 - La déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir,
 - L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
 - Des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
- Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Candidatures groupées :

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents demandés. En effet, l'examen des candidatures portera sur les éléments fournis par tous les membres du groupement.

Les candidatures présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment habilitation signée des membres du groupement et la lettre de candidature dûment remplie et présentée dans l'enveloppe de candidature).

20. Contenu de l'offre

- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le présent règlement valant CCP dûment paraphé et signé.
- Le bordereau de prix unitaire rempli par le soumissionnaire.
- Mémo sur l'organisation du service (outils, procédures...)

Il est précisé que l'absence d'une de ces pièces dans l'offre ou le défaut de signature entraîneront le rejet de celle-ci.

Langue de rédaction

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

21. Date limite de transmission des offres :

Les offres devront parvenir sous forme dématérialisée uniquement au service de Gestion de l'EES au plus tard le

22 juin 2023 – 17h00.

Exclusivement et uniquement sur la plateforme AJI : <http://site.aji-france.com/>

22. Notification :

Un avis d'attribution sera publié sur le site de l'AJI : <http://site.aji-france.com/>

23. Résiliation :

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivants du CCAG-FCS.

QUESTIONS ET INFORMATIONS : à déposer uniquement sur la plateforme AJI.

Fait à Strasbourg, le 23 mai 2023